Master Calendar

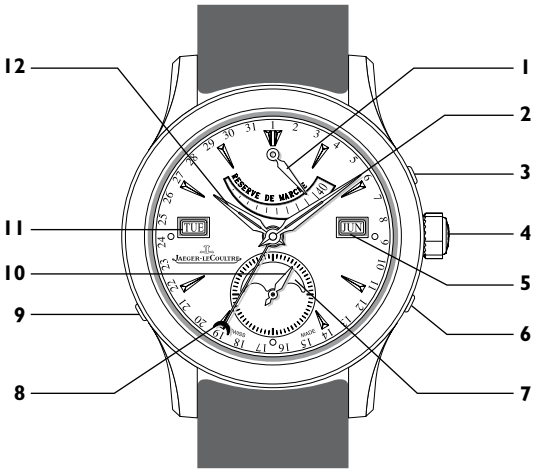

1 Aiguille de réserve de mache
2 Aiguille des minutes
3 Correcteur A
4 Couronne
5 Mois
6 Correcteur B
7 Phase de lune
8 Date
9 Correcteur C
10 Aiguille de petite seconde
11 Jour
12 Aiguille des heures

Introduction

Nous vous félicitons pour l'acquisition de votre montre Jaeger-LeCoultre et vous remercions pour votre confiance.

Quantième affi ché par une grande aiguille au centre, guichets symétriques pour le jour et le mois, phases de la lune et réserve de marche : puriste de l'élégance et du style, la montre Master Calendar met délicatement en scène le théâtre du temps.

Nous vous invitons à consulter les instructions d'utilisation et vous souhaitons beaucoup de plaisir avec votre garde-temps Jaeger-LeCoultre.

La précision

Modèles mécaniques à remontage manuel ou automatique

La précision des modèles mécaniques est déterminée par le balancier. Celui-ci effectue 21'600 ou 28'800 alternances par heure suivant les modèles (voir les caractéristiques techniques).

Malgré tout le soin que les maîtres-horlogers de la Manufacture Jaeger-LeCoultre ont apporté à la construction et au montage de votre montre, sa précision est soumise à l'influence de l'attraction terrestre, des champs magnétiques, des chocs, ainsi qu'au vieillissement des huiles. Elle se mesure à la régularité de la marche dans diverses positions.

La nature de votre tempérament ou de vos activités peut être la cause de légères irrégularités. Si vous constatiez un écart de fonctionnement de votre montre, nous vous conseillons de la remettre à un concessionnaire Jaeger-LeCoultre agréé qui effectuera les réglages nécessaires.

Modèles quartz

La précision des modèles quartz est de 2 à 3 minutes par an.

Les montres à quartz Jaeger-LeCoultre contiennent une batterie et des éléments électroniques. Lors d'un entretien, votre Centre d'Assistance Technique agréé Jaeger-LeCoultre ou votre concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre se chargera de les récupérer et de procéder à leur élimination selon les normes en vigueur.

L'étanchéité

Les montres Master Control de Jaeger-LeCoultre sont étanches à 5 atm. Cette caractéristique est identifiable par le symbole gravé sur le fond. Cela signifie que votre garde-temps a été contrôlé à une pression d'immersion correspondant à 50 mètres.

Vous pouvez utiliser votre montre lors de baignades, de plongeons depuis le bord, mais pas depuis un plongeoir. Elle ne doit être utilisée ni pour la plongée sous-marine, ni pour les sports où les risques de chocs sont importants, tels que la planche à voile ou le ski nautique. Veuillez aussi noter que les bracelets en cuir ne sont pas adaptés aux activités aquatiques.

Il est indispensable de faire vérifier l'étanchéité de votre montre par un concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre de façon régulière et dans tous les cas avant une période d'utilisation intense.

Le test «1000 Hours Control» de Jaeger-LeCoultre

Jaeger-LeCoultre soumet chacune de ses montres au rigoureux programme de test «1000 Hours Control», unique en son genre, comprenant 1000 heures de contrôles complets et stricts.

Le sceau ou la mention «1000 Hours Control», aposé ou gravé au dos de votre montre, certifi e que celle-ci a passé ce programme d'observation dans nos laboratoires et a subi avec succès tous les tests de contrôle de régularité de marche, de température, de pression atmosphérique, de résistance aux chocs et aux champs magnétiques, ainsi que les épreuves d'étanchéité. Votre montre est ainsi capable de résister aux agressions qui l'attendent dans la vie quotidienne, lorsque vous la portez au poignet.

Jaeger-LeCoultre met à l'épreuve le mouvement comme la montre emboîtée.

Caractéristiques techniques

- Mouvement mécanique à remontage automatique, Calibre 924.
- 28'800 alternances/heure.
- Réserve de marche: 45 heures environ,
- Réglage et contrôle de la marche dans 6 positions.

Mouvement

Calibre Jaeger-LeCoultre 924.

Utilisation

Mise en marche

Tirez la couronne en position 1.

Quelques tours de couronne dans le sens horaire suffisent pour la mise en marche de la montre. Elle se remontera ensuite automatiquement lorsque vous la porterez. Veuillez noter qu'il n'y a pas de blocage de la couronne lors du remontage bien que la montre soit remontée au maximum.

Remarque
L'aiguille d'indication de la réserve de marche, situé à 12 heures, vous permet de contrôler le niveau de remontage de votre montre à tout instant.

Réglage du jour et de l'heure

Tirez la couronne en position 2.

Le mouvement est alors bloqué (fonction de «stop seconde»). Afin de permettre une mise à l'heure précise en terme de secondes, arrêtez l'aiguille des secondes à 12 heures.

Avancez les aiguilles dans le sens horaire en passant par minuit, heure à laquelle le disque indiquant les jours de la semaine avance d'un jour. Après avoir atteint le jour de la semaine souhaité puis procédé à la mise à l'heure exacte, repoussez la couronne en position 1.

Lorsque vous mettez votre montre à l'heure durant l'après-midi, il faut faire passer préalablement les aiguilles par midi.

Réglage de la date, du mois et de la phase de lune

Les corrections de la date, du mois et de la phase de lune sont obtenues par pression sur les correcteurs A, B et C, opérations qui se font au moyen de l'outil correcteur fourni avec votre montre.

Réglage de la date

Appuyez sur le correcteur B situé à 4 heures.

A chaque pression, l'aiguille de date avance d'un jour.

Pour les mois de moins de 31 jours, opérez de la même façon pour passer au 1er du mois.

Réglage des mois

Appuyez sur le correcteur A situé à 2 heures.

A chaque pression, le disque avance d'un mois.

Réglage de la phase de lune

Appuyez sur le correcteur C situé à 8 heures.

A chaque pression, le disque avance d'un jour.

Pour procéder à un réglage correct, calculez, d'après le calendrier situé à la fin de ce mode d'emploi, le nombre de jours écoulés depuis la dernière pleine lune. Centrez la lune dans le guichet, par pression du nombre de corrections nécessaires, puis avancez le disque du nombre de jours écoulés depuis la dernière pleine lune.

Attention: la correction de la date ou de la phase de lune ne doit pas être effectuée entre 22h00 et 3h00. En effet, durant cette période, le mécanisme automatique de changement de date est déjà en action.

Ne jamais tourner les aiguilles dans le sens inverse (sauf pour les petites corrections inférieures à 1 heure).

Garantie Internationale

La Garantie Internationale ci-après s'applique aux produits de la marque Jaeger-LeCoultre vendus ou présentés pour réparation au titre de la garantie dans tous pays, à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et du Canada (pour ces deux pays, voir la Garantie Limitée).

Pour pouvoir bénéficier de la Garantie Internationale du fabricant, les produits de la marque Jaeger-LeCoultre doivent être achetés exclusivement chez les concessionnaires agréés Jaeger-LeCoultre. Les travaux d'entretien et de réparation doivent également être confiés, soit à un concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre, soit à un Centre d'Assistance Technique agréé Jaeger-LeCoultre. Si ces conditions ne sont pas respectées, aucune prétention à la garantie ne pourra être exigée. Jaeger-LeCoultre ainsi que ses Distributeurs sont à votre disposition pour vous communiquer la liste des concessionnaires agréés Jaeger-LeCoultre dans le monde.

Les montres Jaeger-LeCoultre

Les conditions de la Garantie Internationale Jaeger-LeCoultre

Les conditions suivantes de la Garantie Internationale Jaeger-LeCoultre s'appliquent aux montres vendues ou présentées pour réparation au titre de garantie dans tout pays, à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et du Canada (pour ces deux pays, voir la Garantie Limitée).

Votre montre Jaeger-LeCoultre est garantie contre tout défaut de fabrication pendant deux ans à partir de la date d'achat, dans les termes ci-après.

Toute pièce reconnue défectueuse en raison d'un vice de fabrication dûment constaté par nos services techniques sera, au choix de Jaeger-LeCoultre, réparée ou remplacée gratuitement.

La Garantie Internationale Jaeger-LeCoultre n'est valable que si le certificat de garantie joint à ce livret est dûment rempli, daté, revêtu du cachet et signé par le concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre qui vous a vendu votre montre.

Sont expressément exclus de la Garantie Internationale Jaeger-LeCoultre les défauts résultant d'accidents, d'une manipulation ou d'une utilisation impropre ou abusive (tels que chocs, marques de coups, écrasements, températures excessives, champs magnétiques puissants), de l'utilisation ou de la conséquence de l'utilisation de piles non prescrites par Jaeger-LeCoultre, d'une modification ou d'une réparation non autorisée ainsi que les conséquences de l'usure et du vieillissement normaux de la montre, du bracelet et de la glace, la perte d'étanchéité au-delà de deux ans après la date d'achat si votre montre est étanche, tout défaut résultant de contact avec l'eau si votre montre n'est pas étanche.

Les montres Jaeger-LeCoultre étanches sont identifiables par le symbole gravé sur le fond. Cette étanchéité est garantie deux ans à compter de la date d'achat, à condition que la glace, la lunette, le fond, la carrure et la couronne n'aient pas été endommagés. Il est toutefois indispensable de faire contrôler l'étanchéité de votre montre au moins une fois par an et dans tous les cas avant une période d'utilisation intense, soit par un concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre, soit par un Centre d'Assistance Technique agréé Jaeger-LeCoultre (pour de plus amples informations, veuillez consulter le mode d'emploi).

Dans le cas d'une montre à quartz, la garantie ne couvre pas la durée de vie de la pile.

En tant que consommateur, vous pouvez avoir des droits au titre de votre législation nationale régissant la vente de biens de consommation ; ces droits ne sont pas affectés par la présente garantie.

Le service client Jaeger-LeCoultre

Le mouvement d'une montre mécanique nécessite un entretien régulier (révision, lubrification…), afin d'assurer sa longévité. Si votre montre a besoin d'une révision ou d'une réparation, veuillez la faire parvenir, accompagnée de son certificat de garantie, au concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre qui vous l'a vendue.

Vous pouvez alternativement la faire parvenir à l'un des Centres d'Assistance Technique agréés Jaeger-LeCoultre figurant dans la liste en fin de ce livret, ou à un concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre, dont vous trouverez la liste sur le site internet « www.jaeger-lecoultre.com ».

Nos Centres d'Assistance Technique agréés disposent d'horlogers formés à la Manufacture Jaeger-LeCoultre, d'ateliers, de l'outillage et des fournitures nécessaires à la réparation et à l'entretien des montres et pendules Jaeger-LeCoultre.

Dans certains cas, notamment pour les interventions nécessitant un outillage et des fournitures spéciaux, les Centres d'Assistance Technique agréés feront parvenir votre montre à la Manufacture Jaeger-LeCoultre en Suisse afin d'effectuer les travaux nécessaires.

En toute hypothèse, ou si vous résidez dans un pays qui n'est pas mentionné dans nos listes, vous pouvez contacter directement la Manufacture Jaeger-LeCoultre en Suisse, Rue de la Golisse 8, 1347 Le Sentier, téléphone +41 21 845 02 02, fax +41 21 845 05 50, qui vous indiquera la marche à suivre. Nous vous invitons par ailleurs à consulter notre site Internet « www.jaeger-lecoultre.com » pour obtenir une liste mise à jour des Centres d'Assistance Technique agréés Jaeger-LeCoultre.

Garantie Limitée

La Garantie Limitée ci-après s'applique uniquement aux produits de la marque Jaeger-LeCoultre vendus ou présentés pour réparation au titre de garantie aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada.

Pour pouvoir bénéficier de la Garantie Limitée du fabricant, les produits de la marque Jaeger-LeCoultre doivent être achetés exclusivement chez les concessionnaires agréés Jaeger-LeCoultre. Les travaux d'entretien et de réparation doivent également être confiés soit à un concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre, soit à un Centre d'Assistance Technique agréé Jaeger-LeCoultre. Si ces conditions ne sont pas respectées, aucune prétention à la Garantie Limitée ne pourra être exigée. Jaeger-LeCoultre ainsi que ses Distributeurs sont à votre disposition pour vous communiquer la liste des concessionnaires agréés Jaeger-LeCoultre dans le monde.

Les montres Jaeger-LeCoultre

Les conditions de la Garantie Limitée Jaeger-LeCoultre

Les conditions suivantes de la Garantie Limitée Jaeger-LeCoultre s'appliquent uniquement aux montres vendues ou présentées pour réparation au titre de garantie aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada.

Votre montre Jaeger-LeCoultre est garantie contre tout défaut de fabrication pendant deux ans à partir de la date d'achat, dans les termes ci-après.

Toute pièce reconnue défectueuse en raison d'un vice de fabrication dûment constaté par nos services techniques sera, au choix de Jaeger-LeCoultre, réparée ou remplacée gratuitement.

La Garantie Limitée Jaeger-LeCoultre n'est valable que si le certificat de garantie joint à ce livret est dûment rempli, daté, revêtu du cachet et signé par le concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre qui vous a vendu votre montre.

Sont expressément exclus de la Garantie Limitée Jaeger-LeCoultre les défauts résultant d'accidents, d'une manipulation ou d'une utilisation impropre ou abusive (tels que chocs, marques de coups, écrasements, températures excessives, champs magnétiques puissants), de l'utilisation ou de la conséquence de l'utilisation de piles non prescrites par Jaeger-LeCoultre, d'une modification ou d'une réparation non autorisée ainsi que les conséquences de l'usure et du vieillissement normaux de la montre, du bracelet et de la glace, de la perte d'étanchéité au-delà de deux ans après la date d'achat si votre montre est étanche, tout défaut résultant de contact avec l'eau si votre montre n'est pas étanche.

Les montres Jaeger-LeCoultre étanches sont identifiables par le symbole gravé sur le fond. Cette étanchéité est garantie deux ans à compter de la date d'achat, à condition que la glace, la lunette, le fond, la carrure et la couronne n'aient pas été endommagés. Il est toutefois indispensable de faire contrôler l'étanchéité de votre montre au moins une fois par an et dans tous les cas avant une période d'utilisation intense, soit par un concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre, soit par un Centre d'Assistance Technique agréé Jaeger-LeCoultre (pour de plus amples informations, veuillez consulter le mode d'emploi).

Dans le cas d'une montre à quartz, la garantie ne couvre pas la durée de vie de la pile.

A l'exception de ce qui est prévu par la loi en vigueur, la présente Garantie Limitée constitue la garantie exclusive du fabricant. Cette Garantie Limitée, ainsi que toutes les autres garanties expresses ou implicites, y compris, mais non limitées à, toute garantie implicite de fonctionnement pour l'usage prévu ou de conformité à un usage particulier, seront strictement limitées à la période de deux ans dès la date d'achat.

La responsabilité de Jaeger-LeCoultre se limite exclusivement à la réparation ou au remplacement dans les conditions indiquées dans la présente Garantie Limitée. Jaeger-LeCoultre ne sera tenu responsable, conformément à la présente Garantie Limitée ou de quelque autre manière, d'aucune perte ou dommage à la suite de l'utilisation ou l'incapacité d'utiliser cette montre ni d'aucun dommage indirect ou fortuit quel qu'il soit, concernant votre montre. Certains Etats, Provinces ou Territoires n'acceptant pas de limiter la durée d'une garantie implicite, ou d'exclure ou de limiter les dommages fortuits ou indirects, les restrictions ou exclusions ci-dessus pourront ne pas vous être applicables.

Cette Garantie Limitée vous accorde des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient selon les Etats, les Provinces ou les Territoires.

Le service client Jaeger-LeCoultre

Le mouvement d'une montre mécanique nécessite un entretien régulier (révision, lubrification…), afin d'assurer sa longévité. Si votre montre a besoin d'une révision ou d'une réparation, veuillez la faire parvenir, accompagnée de son certificat de garantie, au concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre qui vous l'a vendue.

Vous pouvez alternativement la faire parvenir à l'un des Centres d'Assistance Technique agréés Jaeger-LeCoultre figurant dans la liste en fin de ce livret, ou à un concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre, dont vous trouverez la liste sur le site internet « www.jaeger-lecoultre.com »

Nos Centres d'Assistance Technique agréés disposent d'horlogers formés à la Manufacture Jaeger-LeCoultre, d'ateliers, de l'outillage et des fournitures nécessaires à la réparation et à l'entretien des montres et pendules Jaeger-LeCoultre.

Dans certains cas, notamment pour les interventions nécessitant un outillage et des fournitures spéciaux, les Centres d'Assistance Technique feront parvenir votre montre à la Manufacture Jaeger-LeCoultre en Suisse afin d'effectuer les travaux nécessaires.

En toute hypothèse, ou si vous résidez dans un pays qui n'est pas mentionné dans nos listes, vous pouvez contacter directement la Manufacture Jaeger-LeCoultre en Suisse, Rue de la Golisse 8, 1347 Le Sentier, téléphone +41 21 845 02 02, fax +41 21 845 05 50, qui vous indiquera la marche à suivre. Nous vous invitons par ailleurs à consulter notre site Internet «www.jaeger-lecoultre.com» pour obtenir une liste mise à jour des Centres d'Assistance Technique agréés Jaeger-LeCoultre.